

Groupe  
**SAMSE**



**AVIS DE CONVOCATION**  
**Assemblée Générale Mixte des Actionnaires**

**3 MAI 2018 À 14 HEURES**

AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ • 2 RUE RAYMOND PITET • 38100 GRENOBLE



# SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	4
Comment participer à l'Assemblée	5
Comment remplir votre formulaire	7
Organes sociaux de l'entreprise	8
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	13
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	16
Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions	17
Projet de résolutions	20
Demande d'envoi de documents	25

SAMSE  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 3 458 084 €  
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble  
056 502 248 RCS Grenoble

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAMSE sont convoqués le

**Jeudi 3 Mai 2018 à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte  
Au siège social de la société**

pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

#### ORDRE DU JOUR

##### **A titre ordinaire**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce
- Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (Monsieur Remco Teulings)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Monsieur Patrice Joppé)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Monsieur Paul Bériot)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société CRH FRANCE DISTRIBUTION)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société DUMONT INVESTISSEMENT)
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Directoire et aux membres du Directoire, au titre de l'exercice 2017
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2017
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2018
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

##### **A titre extraordinaire**

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social
- Pouvoirs pour formalités.

# COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

## CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

## MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

### **Vous désirez assister à l'Assemblée**

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité en cours de validité, pour la signature de la feuille de présence.

### **Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée**

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- pour l'actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour donner procuration de vote, l'actionnaire doit compléter et signer le formulaire de vote en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que ceux du mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société, au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

# COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher la case B.

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Droit de vote simple

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIR COMME CECI; LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS; DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.  
 A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.  
 B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**SAMSE**  
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
 Au capital de 3 458 084 €  
 Siège social : 2 Rue Raymond Pitet  
 38100 Grenoble  
 056 502 248 RCS Grenoble

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
 Convoquée le 3 mai 2018 à 14 heures  
 Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble  
**COMBINED GENERAL MEETING**  
 To be held on May 3th 2018 at 02.00 pm  
 at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

**CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For Company's use only**  
 Identifiant / Account  
 Nombre / Number d'actions / of shares  
 Porteur / Bearer  
 Nombre de voix / Number of voting rights  
 Nominatif Registered  
 Vote Simple single vote  
 Vote Double Double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST  
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens. I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this -, for which I vote NO or I abstain.									Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this -.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Yes	Non/No	Abst/Ab	F	Oui/Yes	Non/No	Abst/Ab		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19	20	21	22	23	24	25	26	27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
37	38	39	40	41	42	43	44	45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
 Cf. au verso renvoi (3)  
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)  
 I HEREBY APPOINT see reverse (4)  
 M, Mme ou Mlle, raison sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
 CAUTION : If it is about bearer securities, the presents instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

- Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf ...  
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO) .....  
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M, Mme ou Mlle Raison Sociale ..... pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss Corporate Name to vote on my behalf  
 Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest  
 sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notice sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notice  
**30 avril 2018 / April 30th 2018**  
**à/ to SAMSE A l'attention de Martine VILLARINO**

Date & Signature

- Soit voter par correspondance. Cocher la case.  
 Éventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.

- Soit donner pouvoir au Président, Dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode de participation choisi, le formulaire complété et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à :

SAMSE  
 Service des Assemblées  
 A l'attention de Martine VILLARINO  
 2, Rue Raymond Pitet  
 CS 70020  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

# ORGANES SOCIAUX DE L'ENTREPRISE

## COMPOSITION DU DIRECTOIRE

### **Olivier Malfait**

Président

57 ans

#### Adresse professionnelle :

SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

#### Premier mandat de

Président : 16 janvier 2007

#### Dernier renouvellement :

31 janvier 2018

#### Expiration :

31 janvier 2020

#### Nombre d'actions SAMSE

détenues : 5 981

### Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

### Mandats en cours

**Président du Directoire** : SA SAMSE

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Président du Comité de Surveillance** : SAS BTP DISTRIBUTION

**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général** : SAS REMAT (depuis le 01/09/17)

**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué** : SA CHRISTAUD (depuis le 20/04/17)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA BANQUE RHONE-ALPES ; SA DORAS (depuis le 08/03/18)

**Membre du Comité de Direction** : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

**Membre du Comité de Surveillance** : SAS BTP DISTRIBUTION

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction** : SA CHRISTAUD, SAS MAURIS BOIS, SAS REMAT, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18)

**Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)

**Administrateur** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)

**Président** : SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

**Président du Directoire** : SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17)

**Membre du Directoire** : SA DORAS (jusqu'au 08/03/18)

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)

**Représentant permanent de SAMSE, Présidente** : SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17)

**Représentant permanent de DORAS, Présidente** : SAS ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au 30/06/17)

**Gérant** : SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)

**Représentant permanent de DORAS, Gérante** (jusqu'au 30/06/17) : SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES.

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)

**Membre du Comité de Direction** : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16)

**Membre du Conseil de Gestion** : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 02/04/13)

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil** : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

**Administrateur** : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17)

**François Bériot**  
Vice-Président et  
Directeur Général  
54 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat de  
Vice-Président et  
Directeur Général : 16  
janvier 2007

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2018

Expiration :  
31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 250

### Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

### Mandats en cours

**Vice-Président du Directoire et Directeur Général** : SA SAMSE

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Président** : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD

**Représentant permanent de SAMSE, Présidente** : SAS TARARE MATERIAUX, SAS FOREZ MAT (depuis le 24/03/17), SAS LEADER CARRELAGES (depuis le 06/04/17)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)

**Membre du Comité de Direction** : SAS MAURIS BOIS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER

**Administrateur** : SA CHRISTAUD, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président Directeur Général** : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

**Président** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17)

**Membre du Directoire** : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)

**Membre du Comité de Direction** : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)

**Gérant** : SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17)

**Administrateur** : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17)

**Laurent Chameroy**  
Directeur Général

49 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat de  
Directeur Général :  
25 juin 2015

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2018

Expiration :  
31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 120

### Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

### Mandats en cours

**Directeur Général** : SA SAMSE

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Président** : SAS DUMONT IMMOBILIER

**Directeur Général** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS MAURIS BOIS

**Représentant permanent de SAMSE, Présidente** : SAS SWEETAIR FRANCE, SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)

**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général** : SAS CELESTIN MATERIAUX (depuis le 19/04/17)

**Représentant permanent de SAMSE, Gérante** : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX

**Gérant** : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL

**Représentant permanent de M+ MATERIAUX, Gérante** : SCI MINETTI (depuis le 03/03/17)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)

**Membre du Comité de Direction** : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18) **Membre du Comité de Surveillance** : SAS BTP DISTRIBUTION  
**Administrateur** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES  
**Représentant permanent de SAMSE, Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)  
**Directeur Général** : SAS F.D.E (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17),  
**Gérant** : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)  
**Membre du Comité de Direction** : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)  
**Administrateur** : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)  
SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17)

### **Patrice Joppé**

Président

83 ans

**Adresse professionnelle** :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

**Premier mandat** :  
31 janvier 2000

**Dernier renouvellement** :  
AG 2016

**Expiration** :  
AG 2018

**Nombre d'actions  
SAMSE détenues** : 841

#### Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.  
Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

#### Mandats en cours

**Président du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE  
**Membre du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE, SA DORAS  
**Président Directeur Général** : SA DUMONT INVESTISSEMENT  
**Administrateur** : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

#### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Administrateur** : BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

### **Paul Bériot**

Vice-Président

79 ans

**Adresse professionnelle** :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

**Premier mandat** :  
14 mai 2007

**Dernier renouvellement** :  
AG 2016

**Expiration** :  
AG 2018

**Nombre d'actions  
SAMSE détenues** : 10

#### Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

#### Mandats en cours

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE  
**Membre du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE, SA DORAS  
**Président du Conseil de Surveillance** : SA DORAS  
**Membre du Comité de Direction** : SAS LA BOITE A OUTILS  
**Membre du Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC  
**Administrateur** : SA DUMONT INVESTISSEMENT

#### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Administrateur** : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

## Remco Teulings

Vice-Président

47 ans

**Adresse professionnelle :**  
CRH EUROPE  
DISTRIBUTION  
De Klencke 10-12  
1083 HL Amsterdam

**Premier mandat :**  
Cooptation 8 mars 2018

**Expiration :**  
AG 2018

**Nombre d'actions SAMSE  
détenues :** 0

### Parcours professionnel

Avant de rejoindre le groupe CRH en mars 2017 en tant que Managing Director Europe Distribution, Remco Teulings occupait les fonctions de Président EMEA chez TARKETT (fabricant mondial de revêtements de sols) de 2012 à 2017.

Auparavant, Remco Teulings était CEO et Managing Director Europe Centrale chez KNAUF INSULATION (fabricant mondial de solutions d'isolation), société qu'il a rejoint en 2007 en tant que Directeur Marketing Groupe. Il a également occupé des postes de direction au sein de groupes internationaux tels que ANSELL HEALTHCARE, ROYAL NUMICO (aujourd'hui DANONE) et OILILY.

### Mandats en cours

**Vice-Président du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE, MAXMAT (Portugal), INTERGAMMA (Pays-Bas), BAUKING (Allemagne)

**Président :** QUESTER (Autriche)

### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Président :** TARKETT (jusqu'en 03/2017)

## Frédéric Bresle

44 ans

**Adresse professionnelle :**  
SAMSE  
50 rue Denis Papin  
ZI de l'Erier  
73290 La Motte-Servolex

**Premier mandat :**  
27 juin 2017

**Expiration :**  
27 juin 2019

**Nombre d'actions SAMSE  
détenues :** 0

### Parcours professionnel

Titulaire d'un BTS technico-commercial en agro-alimentaire obtenu en 1996, Frédéric Bresle rejoint le Groupe SAMSE en intégrant l'école des ventes au sein de l'agence de La Motte Servolex en 1998. Il devient Agent Technico-Commercial gros-œuvre en 1999, puis chef d'agence en 2006.

### Mandat en cours

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## CRH FRANCE DISTRIBUTION

**Siège social :**  
86/90 Rue du Dôme  
92100 Boulogne

**Premier mandat :**  
30 juin 2011

**Dernier renouvellement :**  
AG 2016

**Expiration :**  
AG 2018

**Nombre d'actions SAMSE  
détenues :** 730 640

### Mandat en cours

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## Maeve Carton - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

59 ans

### Parcours professionnel

**Adresse professionnelle :** Titulaire d'un master en langues et d'un diplôme FCA, Maeve Carton a rejoint le Groupe CRH en 1988, dans lequel elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la division financière, avant d'en être nommée Directrice Financière et membre du Conseil de Surveillance CRH en mai 2010. Elle est devenue Directrice Transformation en janvier 2016, un poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en août 2017. Forte d'une grande expérience dans les processus de CRH en matière de reporting, de contrôle, de budget et de dépenses en capital, elle a joué un rôle important dans l'évaluation des acquisitions du Groupe.

**Nombre d'actions SAMSE détenues :** 0

### Mandat en cours

**Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Membre du Conseil de Surveillance :** Agence Nationale de Gestion du Trésor Irlandais (National Treasury Management Agency - NTMA)

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Membre du Conseil de Surveillance :** CRH plc (jusqu'au 31/08/2017), Chambre de Commerce Grande Bretagne - Irlande (British-Irish Chamber of Commerce) (jusqu'au 16/04/14)

## DUMONT INVESTISSEMENT

**Siège social :**  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

**Premier mandat :**  
31 janvier 2000

**Dernier renouvellement :**  
AG 2016

**Expiration :**  
AG 2018

**Nombre d'actions SAMSE détenues :** 1 942 521

### Mandat en cours

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

71 ans

### Parcours professionnel

**Adresse professionnelle :** Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocate, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des sociétés et en Droit Fiscal.

**Nombre d'actions SAMSE détenues :** 0

### Mandats en cours

**Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Gérante :** SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

**Vice-Présidente et Administrateur :** Ligue contre le cancer

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

# EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

## ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2017	2016	% de var.
Chiffre d'affaires	1 340,3	1 222,0	9,7
Résultat opérationnel courant	53,7	47,3	13,6
Résultat opérationnel	54,6	47,4	15,2
Résultat financier	-1,4	-1,9	-26,3
Charge d'impôt	14,6	11,3	29,2
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,3	3,1	38,7
Résultat net des sociétés intégrées	42,9	37,3	15,0
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	40,3	34,9	15,4

### 1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 340,3 M€ au 31 décembre 2017, en progression de 9,7 % à périmètre courant et 6,5 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 1 057,7 M€, en hausse de 9,5 % (+ 7,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève quant à lui à 282,6 M€, en augmentation de 10,2 %.

Deux ouvertures de magasins contribuent à cette bonne performance. Le chiffre d'affaires comparable ressort en progression de 3,2 %, soit une évolution supérieure à celle du marché français sur la période.

### Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2017	2016	% de var.
Négoce	1 057,7	965,6	9,5
Bricolage	282,6	256,4	10,2
Total Groupe	1 340,3	1 222,0	9,7

### 2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 53,7 M€ en progression de 13,6 %. Cette progression se répartit très proportionnellement entre les deux activités du Groupe.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 13,6 % pour s'établir à 38,4 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité combinée au maintien du niveau de marge et associée à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Grâce à son concept commercial original, l'activité bricolage reste performante et enregistre un résultat opérationnel courant de 15,3 M€, en hausse de 13,5 %, qui intègre des frais d'ouvertures des deux nouvelles implantations (Haute-Savoie et Aude).

L'augmentation des charges de personnel, et celle de l'ensemble des charges externes d'exploitation sont corrélées étroitement à la croissance du chiffre d'affaires.

### 3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 54,6 M€ en augmentation de 15,2 % sur l'exercice précédent.

Il intègre notamment un produit net sur opérations immobilières de 2,8 M€, ainsi que des coûts de fermeture de sites pour 1,9 M€.

### 4 - Résultat financier

Le résultat financier affiche une charge de 1,4 M€ en diminution de 0,6 M€ par rapport à l'année 2016 en raison de la baisse continue, et donc du niveau historiquement bas, des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

### 5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt, avec une base réduite sur l'exercice précédent résultant de l'activation de déficits fiscaux d'une filiale, retrouve un niveau normatif sur 2017 pour s'établir à 14,6 M€.

Il convient également de noter la forte augmentation de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, témoignant ainsi du bon dynamisme de ces enseignes partenaires.

### 6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe qui représente 94 % du résultat d'ensemble, atteint 40,3 M€ en progression de 15,4 % sur l'année précédente.

## FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes financières non courantes	134,9	135,4
Dettes financières courantes	79,6	84,8
Trésorerie active	-80,5	-78,7
Endettement net	134,0	141,5

## ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2017	2016	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	550,1	500,5	9,9
Résultat d'exploitation	18,8	17,5	7,0
Résultat financier	9,8	33,6	-70,8
Résultat exceptionnel	0,2	0,6	-67,3
Participation	0,9	0,8	25,5
Impôt sur le résultat	6,2	5,3	15,7
Résultat net	21,7	45,7	-52,6

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2017 s'élève à 550,1 M€ contre 500,5 M€ en 2016, ce qui représente une hausse de 9,9 %.

Le résultat d'exploitation progresse, passant de 17,5 M€ en 2016 à 18,8 M€ en 2017, soit une hausse de 7,0 % : les produits d'exploitation se situent à 564,9 M€ et les charges à 546,2 M€.

Le résultat financier est en forte baisse. En 2016, il était principalement constitué d'un boni généré par la fusion absorption de SC INV et de dividendes en provenance des filiales.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,6 M€ en 2016 ressort à 0,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,9 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,2 M€, le résultat net s'établit à 21 656 929,11 €, en baisse de 52,6 % par rapport au résultat 2016.

## DIVIDENDE

Le versement d'un dividende de 2,50 € par action sera soumis au vote de l'Assemblée des actionnaires et son paiement pourrait intervenir à compter du 14 juin 2018.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

En relation avec des indicateurs de marché bien orientés, le Groupe envisage avec optimisme l'activité de l'année à venir. En s'appuyant notamment sur l'engagement et la qualité de l'ensemble de ses équipes, le Groupe devrait transformer cette croissance d'activité en performance financière.

# TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En €)

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	550 057 056,76	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	40 582 121,43	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73
Impôts sur les bénéfices	6 179 713,67	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00
Participation des salariés	948 071,21	755 420,60	780 355,68	774 113,00	586 956,00
Dot. amortissements et provisions	11 797 407,44	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73
Résultat net	21 656 929,11	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00
Résultat distribué	8 645 210,00	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,67	16,51	9,61	10,46	9,11
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	6,26	13,20	5,76	4,89	5,19
Dividende attribué	2,50	2,20	2,10	2,10	2,10
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 455	1 429	1 490	1 537	1 467
<b>Masse salariale</b>	48 245 874,61	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	18 576 837,48	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87

# RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS

## Partie ordinaire

### Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 21 656 929,11 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 77 818 €.

### Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 42 931 337 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 40 309 635 €.

### Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 2,50 € par action ; il sera versé à compter du 14 juin 2018 aux 3 458 084 composant le capital au 31 décembre 2017, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	21 656 929,11 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de	11 785 417,65 €
s'élève à	33 442 346,76 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 8 645 210,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 14 797 136,76 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2014	2,10 €
2015	2,10 €
2016	2,20 €

\*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

### Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

### **Résolutions 5 à 9 - Composition du Conseil de Surveillance**

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance prise le 8 mars 2018, de coopter Monsieur Remco Teulings, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Khaled Bachir, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs Patrice Joppé, Paul Bériot, Remco Teulings, des sociétés CRH FRANCE DISTRIBUTION et DUMONT INVESTISSEMENT viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2018 et vous soumettons le renouvellement desdits mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **Résolutions 10 à 14 - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017**

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un vote a posteriori, le montant ou la valorisation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours du dernier exercice clos.

Les informations relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos aux dirigeants mandataires sociaux figurent au chapitre 2.4 du Document de Référence.

### **Résolutions 15 à 18 - Politique de rémunération des mandataires sociaux**

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », a introduit un vote a priori sur la politique de rémunération de l'exercice en cours appliquée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Nous soumettons à votre approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat pour 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces éléments sont présentés dans le chapitre 2.4 du Document de Référence.

### **Résolution 19 - Rachat d'actions**

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit (18) mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la vingtième résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document de Référence une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

## Partie extraordinaire

### **Résolution 20 - Annulation d'actions rachetées**

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

### **Résolution 21 - Modification statutaire**

Nous vous demandons de modifier l'article 3 des statuts de la société afin d'étendre l'objet social à l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

### **Résolution 22 - Pouvoirs**

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

## Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Conseil de Surveillance

Le Directoire

# PROJET DE RESOLUTIONS

## A titre ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 21 656 929,11 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 77 818 € et qui ont donné lieu à une imposition de 25 939 €.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	21 656 929,11 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	11 785 417,65 €
Soit un bénéfice distribuable de	33 442 346,76 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,50 € par action	8 645 210,00 €
- Au report à nouveau	14 797 136,76 €

Ainsi, le dividende s'élève à 2,50 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 2,50 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 14 juin 2018.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2014	2,10 €
2015	2,10 €
2016	2,20 €

\*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

**Quatrième résolution** (*Approbaton des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat : Monsieur Remco Teulings*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 8 mars 2018 de coopter Monsieur Remco Teulings en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Khaled Bachir, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Remco Teulings, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Sixième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Patrice Joppé*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Paul Bériot*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société CRH FRANCE DISTRIBUTION*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH FRANCE DISTRIBUTION, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Neuvième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société DUMONT INVESTISSEMENT*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Dixième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Onzième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Douzième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Treizième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Quatorzième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2017*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Quinzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Seizième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Dix-septième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Dix-huitième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

**Dix-neuvième résolution** (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2017, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 7 904 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 337 904 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 580 800 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 et est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

## A titre extraordinaire

**Vingtième résolution** (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

**Vingt-et-unième résolution** (*Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, à compter de la présente Assemblée, d'étendre l'objet social de la société à l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la société et de le compléter comme suit :

### **Article 3 - OBJET SOCIAL**

« La société a pour objet en France et à l'étranger :  
(...)

- La prestation logistique pour le compte de tiers ».

**Vingt-deuxième résolution** (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 3 Mai 2018  
SAMSE

Je soussigné (e) :

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives,

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions au porteur,

de la société SAMSE

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2018

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

*Cette demande est à retourner à SAMSE*  
Service des Assemblées, à l'attention de MARTINE VILLARINO  
CS 70020 - 2 rue Raymond Pitet - 38030 Grenoble Cedex 2